

**DEPARTEMENT**  
Meurthe et Moselle

-----  
**ARRONDISSEMENT**

Nancy

-----  
**CANTON**  
Malzéville

Nombre  
de conseillers en exercice 10  
de présents 6  
de votants 9

**OBJET**  
*Dispositif Actes :  
Finances Locales*

*N°2023-10*

***Budget Primitif 2023***

Convocation établie le 07/03/2023

Délibération affichée le  
20/03/2023

Et transmise en Préfecture  
de Meurthe-et-Moselle  
20/03/2023

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Du 16 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Dominique MATHEY, Maire.

**Etaient présents :** Fabrice WIEGERT, Dominique MATHEY, Guy FURDFIN, Olivier KUBLER, Paulette CLEMENT, Philippe PIERRAT

**Étaient absents et excusés :** David RICHARD, Gilles JONCHERAY, Arnaud MELINE, Valérie LHUILLIER

**Pouvoirs :**

Gilles JONCHERAY à Dominique MATHEY, David RICHARD à Paulette CLEMENT, Arnaud MELINE à Guy FURDIN

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'une secrétaire pris au sein du conseil. Paulette CLEMENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle aux conseillers que la nomenclature comptable a changée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. En effet, la commune utilise désormais la nomenclature comptable M57 simplifiée. De ce fait, les conseillers peuvent délégués à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits jusqu'à 7,5 %.

Le Maire rappelle aux élus municipaux les principaux postes de dépenses et recettes.

Le Maire propose le vote du budget 2023 comme suit :

- en fonctionnement : par chapitre
- en investissement : par chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget par chapitre pour les deux sections.

Pour extrait conforme,  
A Dommartin-sous-Amance, le 16 mars 2023  
Le Maire, Dominique MATHEY

